

## **Bilan de la concertation // PLU EYNE**

L'article L103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies aux articles L103-3 à L103-6 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI conformément à l'article L153-11, dans la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

### **→ MODALITES DE CONCERTATION FIXEES**

La délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 prévoit les modalités de concertation, avec la population, suivantes :

- Affichage de la délibération de prescription en Mairie pendant toute la durée de la procédure ;
- Mise à disposition du public, en Mairie, d'un dossier de concertation qui, le cas échéant, sera complété pendant la procédure ;
- Concertation numérique via les réseaux sociaux ;
- Mise à disposition du public, en Mairie, d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure ;
- Création d'une adresse mail dédiée destinée à recevoir les avis de la population durant l'élaboration du projet de PLU (ces avis seront joints au registre disponible en Mairie) ;
- Organisation d'un temps d'échanges avec le public et/ou d'une permanence téléphonique.

### **→ MODALITES DE CONCERTATION REALISEES**

Les modalités de concertation fixées ont effectivement été mises en œuvre depuis le début de la procédure de révision.

La commune a mis à disposition du public tout au long de la procédure, les documents du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration dans sa salle du conseil, avec affichage de la délibération de prescription.

Un registre de concertation été mis à disposition également permettant de conserver les avis et remarques émises par le public.

Une publication dans la presse de la prescription du PLU d'Eyne a également été réalisée en octobre 2021 lien encore disponible : <https://www.notre-territoire.com/enquete/238313>.

Avant le premier vote sur le débat du PADD, les personnes publiques associées ont été sollicitées pour se prononcer sur ce projet de PADD et le projet de diagnostic.

Entre janvier et mars 2022, un flyer informant de la concertation du publique dans le cadre de l'élaboration du PLU a été distribué à la population et une mise en ligne sur les réseaux sociaux incitant la population à participer à la démarche.

En juin 2025 suite au débat sur le PADD une note à la population a été réalisée par la mairie reprenant les grandes étapes de la procédure du PLU, les orientations du PADD mais aussi rappelant le contexte réglementaire supra communal dans lequel ce plan local d'urbanisme s'inscrit. Cette note précisait au public que leur contribution était requise pour la co-construction du document.

A l'automne 2025 le site internet de la commune d'EYNE a été mise en ligne et une rubrique dédiée au PLU avec tous les documents téléchargeables a ainsi été créée.

En parallèle une adresse mail a également été créée pour permettre la contribution écrite des habitants (eyneplu@gmail.com)

Le 02 Mars 2026 un temps d'échanges avec le public a eu lieu sous forme de permanence en mairie en présence du cabinet d'études et des services de la mairie pour permettre à la population de mieux appréhender le projet de PLU et de répondre à leurs interrogations. Pour communiquer ce temps d'échanges la commune a mis à profit les réseaux sociaux en créant un évènement dédié qu'elle a relayé sur son site internet et via un note écrite distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

A noter que la plupart des remarques de la population ont été faites oralement et qu'environ une vingtaine de personnes se sont déplacées en mairie durant la procédure jusqu'à l'arrêt du projet pour consulter les documents sans pour autant laisser un commentaire dans le registre.

### → BILAN DE LA CONCERTATION

Au-delà du registre mis à disposition pour recueillir les avis des habitants sur les documents d'études réalisés tout au long de la mission, des permanences ont été proposées aux habitants le 02/03/2026.

La synthèse ci-après reprend les thématiques abordées lors de la concertation :

#### *Sur le plan général*

Les échanges ont permis :

- De répondre à des questions générales sur l'outil PLU, son rôle, le cadre de son élaboration, ses possibilités d'évolutions, les équilibres recherchés sur les différentes thématiques qu'il traite
- De détailler le rôle de la concertation et ses différentes formes (concertation pendant la phase études / enquête publique)
- D'aborder le rôle possible des associations au niveau de l'élaboration d'un PLU
- De préciser l'application des règlementations encadrant le développement du territoire et notamment la consommation d'espace (application de la loi Climat et Résilience)

#### *Sur le projet communal*

Les échanges ont permis :

- D'aborder les secteurs de développement de la commune et notamment le devenir des friches communales. Plusieurs questions ont concerné le secteur UBa en cours de démolition et sur lequel la commune a institué une servitude de résidence principale. La réhabilitation des Verts Sapins et de la Clé des champs ont également fait l'objet de nombreux échanges (destinations futures, possibilités de montage des projets...)
- D'échanger sur la nécessité de sortir d'un modèle basé uniquement sur le loisir pour rebâtir un écosystème économique local prenant en compte toutes les composantes et tous les acteurs du territoire
- D'aborder la gestion des mobilités (aire de chainage, itinéraires vélo, gestion des camping-cars...) et le financement des travaux au regard du contexte spécifique de la commune
- D'évoquer la possibilité de créer une aire naturelle de camping sur le territoire
- D'expliquer les raisons pour lesquelles le projet d'Eyne ne prévoit pas de secteur dédié à la réalisation d'une zone d'activités économiques (compétence communautaire / relation avec les dispositions du SCoT)

### **Sur les pièces réglementaires**

Les échanges ont permis :

- De préciser les outils réglementaires protégeant les différents éléments de la TVB (zone humide, cours d'eau...). Des administrés remettent en cause la réalité de terrain de certaines zones humides. D'autres se sont interrogés sur les outils réglementaires retenus pour protéger les enjeux environnementaux (L151-23, règles de prospect...)
- D'expliquer les éléments ayant motivé la protection de certains espaces dans le village (paysage, environnement, protection risque...)
- D'expliquer pourquoi certaines constructions ont été classées en zone agricole et non en zone urbaine (loi montagne, desserte par les réseaux, interdiction du pastillage...)
- D'expliquer les éléments ayant guidé la localisation du nouveau cimetière (facilité d'accès, topographie, localisation entre le village et la station, absence d'enjeux environnementaux...)
- D'évoquer la valorisation des points de vue remarquables situés sur le territoire communal
- D'expliquer le financement des nouvelles voies créées sur les opérations en cours et les possibilités de rétrocession dans le domaine public
- D'ajuster l'encadrement de l'aspect extérieur des constructions sur la station

Ainsi, la concertation mise en œuvre a permis au public de prendre connaissance des éléments du dossier, d'appréhender la construction du projet et sa déclinaison réglementaire, de solliciter des explications et d'exprimer des observations et/ou des attentes. Elle a également permis d'ajuster le projet communal en fonction des retours des habitants.

### **→ BILAN DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES**

L'Etat et les personnes publiques ont été associés à la procédure de révision du PLU de Eyne tout au long de la démarche, via notamment :

- **Des envois de documents associés à des demandes de retours :**

Transmission 12/2021 : Diagnostic, Etat initial de l'Environnement, PADD

Les institutions suivantes ont formulé des remarques : Chambre d'agriculture, DDTM, PNR et CD66

Transmission 11/2025 : Règlement écrit, règlement graphique

- **Des échanges dématérialisés** (échanges téléphoniques, mails,...)

Les échanges et retours qui sont survenus ont servi la construction du projet.